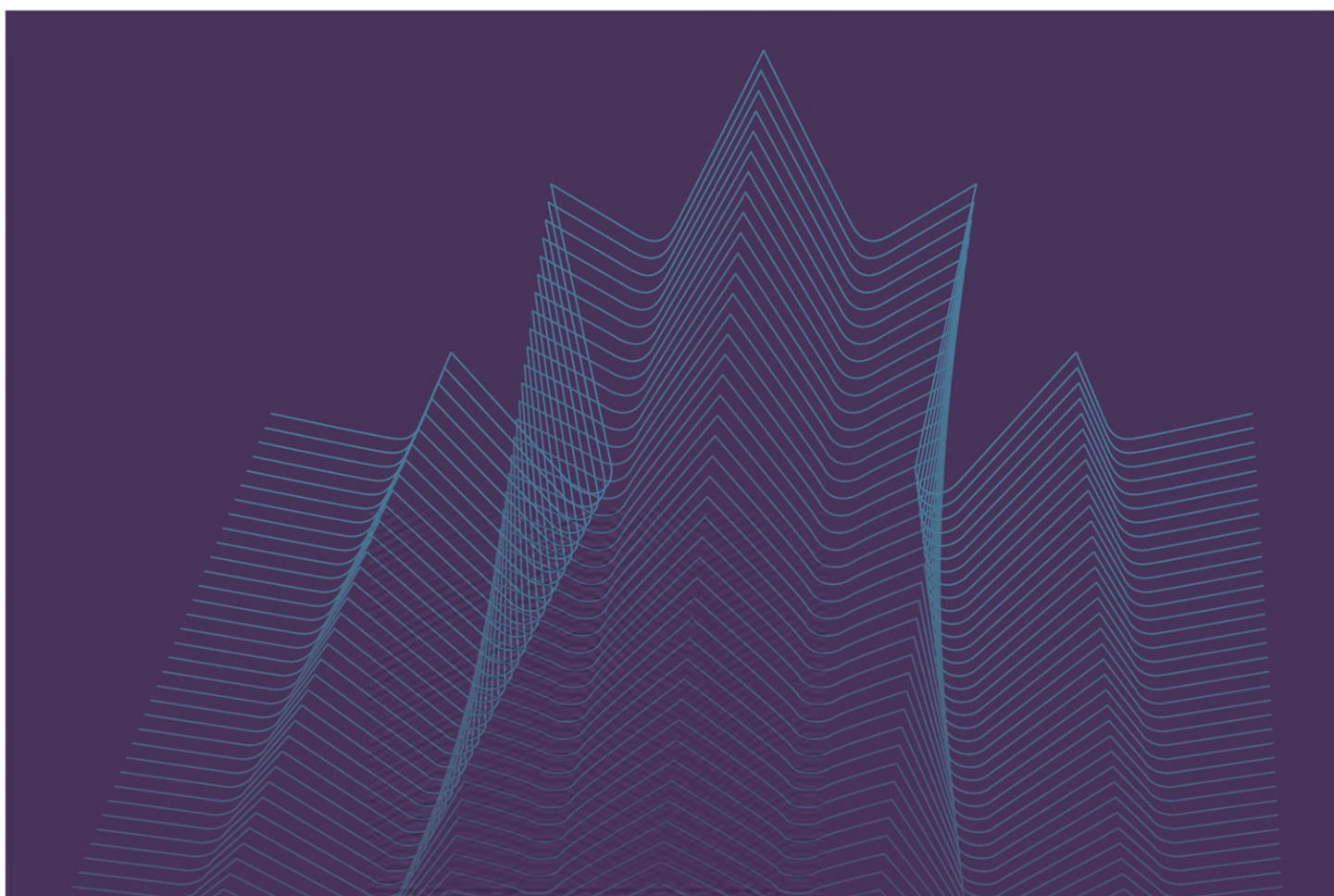




Rapport financier trimestriel

Pour le trimestre se terminant le 30 septembre 2025



Rapport financier trimestriel

Pour le trimestre terminé le 30 septembre 2025

1. Introduction

Le présent rapport trimestriel doit être lu de concert avec le Budget principal des dépenses pour l'exercice financier 2025-2026. Il a été préparé par la direction, conformément à l'article 65.1 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et selon les modalités prescrites par la [Directive du Conseil du Trésor sur les normes comptables, GC 4400 Rapport financier trimestriel des ministères](#).

Ce rapport trimestriel n'a pas fait l'objet d'une vérification externe ou d'un examen.

1.1 Pouvoirs et objectifs

L'École de la fonction publique du Canada (l'École) a été créée le 1er avril 2004, lors de l'entrée en vigueur des dispositions de la partie IV de la [Loi sur la modernisation de la fonction publique](#). L'École est un établissement public du portefeuille du Conseil du Trésor, et dont la mission est énoncée dans la [Loi sur l'École de la fonction publique du Canada](#).

Une description sommaire des programmes de l'École se trouve dans le [Plan ministériel 2025-2026](#).

1.2 Méthode de présentation du rapport

Ce rapport trimestriel a été préparé par la direction en utilisant une comptabilité axée sur les dépenses. L'état des autorisations joint à ce rapport inclut les autorisations de dépenser de l'École accordées par le Parlement et celles utilisées par l'École, de manière cohérente avec le Budget principal des dépenses pour l'exercice 2025-2026. Ce rapport financier trimestriel a été préparé en utilisant un référentiel à usage particulier conçu pour répondre aux besoins d'information financière à l'égard de l'utilisation des autorisations de dépenser.

Le gouvernement ne peut dépenser sans l'autorisation préalable du Parlement. Les autorisations sont accordées par l'entremise de lois de crédits, sous forme de limites annuelles, ou par l'entremise de lois, sous forme de pouvoirs législatifs de dépenser à des fins déterminées.

Lorsque le Parlement est dissout pour la tenue d'une élection générale, [l'article 30 de la Loi sur la gestion des finances publiques](#) autorise le gouverneur général, sous certaines conditions, à émettre un mandat spécial autorisant le gouvernement à retirer des fonds du Trésor. Un mandat spécial est considéré comme un crédit relatif à l'exercice au cours duquel il a été établi.

L'École utilise la méthode de la comptabilité d'exercice intégrale pour la préparation de ses états financiers annuels qui font partie du processus de rapport sur les résultats ministériels. Toutefois, les pouvoirs de dépenser votés par le Parlement sont encore assujettis à une comptabilité axée sur les dépenses.

1.3 Structure financière

L'École a une structure financière composée d'autorisations budgétaires votées pour les dépenses de programmes qui sont payées par les fonds du Trésor. De plus, l'École a des autorisations législatives pour les contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés ainsi qu'une autorisation législative pour les revenus disponibles.

Rapport financier trimestriel

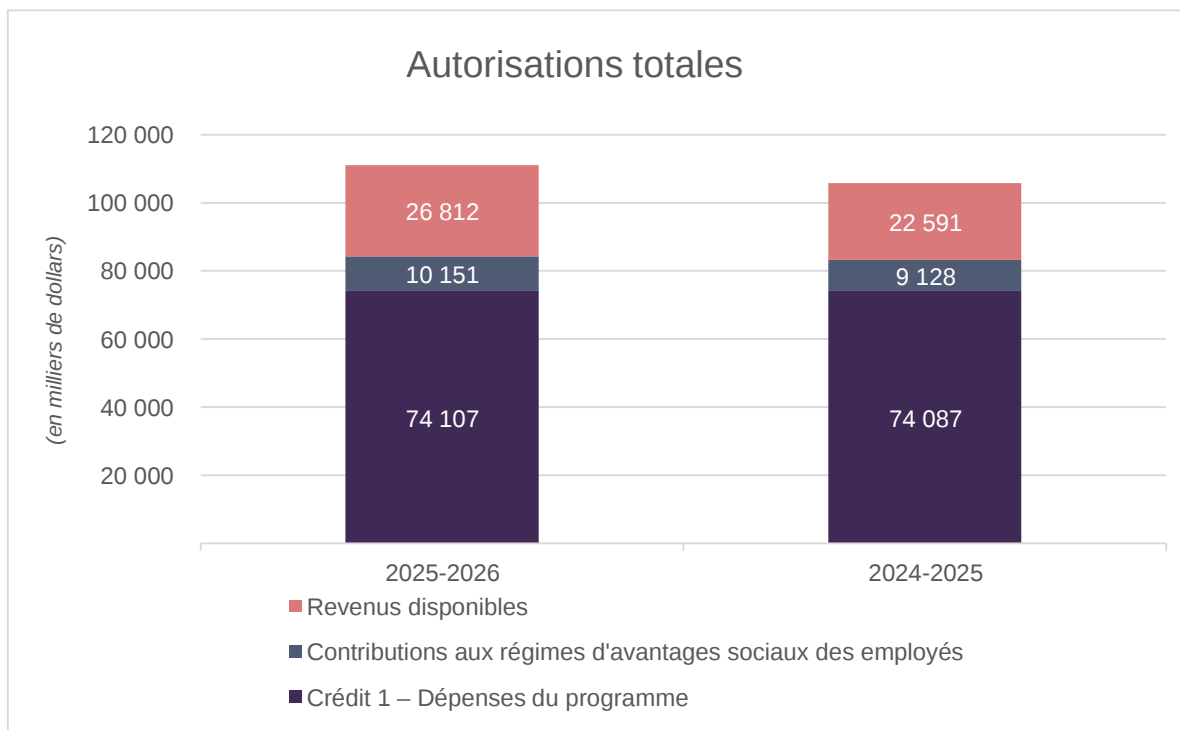
Pour le trimestre terminé le 30 septembre 2025

2. Faits saillants des résultats financiers trimestriels et cumulatifs

2.1 Autorisations totales pour l'exercice 2025–2026

Le total des autorisations disponibles pour l'exercice 2025-2026 s'élève à 111,1 millions de dollars, qui comprends 74,1 millions de dollars en crédits votés et 37,0 millions de dollars en financement législatif, soit 15,0 millions de dollars de revenus disponibles prévus, 11,8 millions de dollars de revenus disponibles reportés de l'exercice précédent en vertu des dispositions du paragraphe 18 (2) de la [Loi sur l'École de la fonction publique du Canada](#) et 10,2 millions de dollars pour les régimes d'avantages sociaux des employés.

Le total des autorisations disponibles pour 2025-2026 a augmenté de 5,3 millions de dollars ou 5% par rapport aux 105,8 millions de dollars disponibles pour l'exercice 2024-2025. L'écart est principalement attribuable à une augmentation de 0,9 millions de dollars en autorisations législatives liés aux revenus disponibles, 1,0 million de dollars pour les régimes d'avantages sociaux des employés et de 3,4 millions de dollars de revenus reportés de l'exercice précédent.



2.2 Dépenses prévues pour l'exercice 2025–2026

L'École prévoit des dépenses de 111,1 millions de dollars pour l'exercice 2025-2026, dont 89,3 millions de dollars pour les salaires et avantages sociaux et 21,8 millions de dollars pour le fonctionnement et l'entretien. Comparativement au même trimestre de l'année dernière, il y a une augmentation des dépenses prévues de 5,3 millions de dollars, dont 3,1 millions de dollars sont liés à la mise à jour des taux de rémunération dans diverses conventions collectives renouvelées, 1,6 million de dollars sont liés aux licences et à l'acquisition de matériel informatique, 0,8 million de dollar sont liés au Programme de leadership avancé, et 0,4 million de dollar sont liés aux services professionnels et spéciaux pour la plateforme d'apprentissage. Cette augmentation est

Rapport financier trimestriel

Pour le trimestre terminé le 30 septembre 2025

compensée par une diminution de 0,6 million de dollar attribuable à l'initiative de recentrage des dépenses publiques.

2.3 Dépenses pour le trimestre terminé le 30 septembre 2025

Comparativement au même trimestre de l'année dernière, les dépenses globales ont augmenté de 1,7 million de dollars (21,2 millions de dollars contre 19,5 millions de dollars), principalement en raison de :

- Locations : augmentation des licences liée à la plateforme d'apprentissage ; et
- Services professionnels et spéciaux : augmentation du nombre de consultants en formation.

2.4 Cumul des dépenses au 30 septembre 2025

Comparativement aux dépenses cumulées de l'exercice précédent, les dépenses globales ont augmenté de 1,6 million de dollars (41,9 millions de dollars contre 40,3 millions de dollars), ce qui correspond principalement aux écarts associés aux :

- Locations : augmentation des licences liée à la plateforme d'apprentissage ; et
- Services professionnels et spéciaux : augmentation du nombre de consultants en formation.

3. Risques et incertitudes

Afin de pouvoir atteindre ses objectifs, l'École doit offrir des produits d'apprentissage pertinents et de qualité, disposer de la technologie nécessaire pour pouvoir le faire et être en mesure de s'adapter aux priorités changeantes et aux besoins d'apprentissage. L'École gère ses ressources financières avec prudence afin d'y parvenir.

4. Changements importants quant au fonctionnement, au personnel et aux programmes

Il n'y a eu aucun autre changement en ce qui concerne le fonctionnement, le personnel et les programmes au cours du dernier trimestre.

Approuvé par :

Original signé par Wendy Bullion-Winters

Wendy Bullion-Winters

Vice-présidente, Direction générale d'appui organisationnel et Dirigeante principale des finances et,
Présidente intérimaire pour Taki Sarantakis

Date : le 13 novembre 2025

Rapport financier trimestriel

Pour le trimestre terminé le 30 septembre 2025

État des autorisations (non vérifié)

(en milliers de dollars)	Exercice 2025-2026		
	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2026*	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 30 septembre 2025	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Crédit 1 – Dépenses nettes de fonctionnement	74 107	18 657	36 866
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	10 151	2 538	5 075
Dépense des revenus conformément au paragraphe 18(2) de la <i>Loi sur l'École de la fonction publique du Canada</i>	22 312	-	-
Dépense des revenus conformément au paragraphe 29.1(1) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i>	4 500	-	-
Autorisations totales	111 070	21 195	41 941

(en milliers de dollars)	Exercice 2024-2025		
	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2025 *, **	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 30 septembre 2024**	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre**
Crédit 1 – Dépenses nettes de fonctionnement	74 087	17 210	35 778
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	9 128	2 282	4 564
Dépense des revenus conformément au paragraphe 18(2) de la <i>Loi sur l'École de la fonction publique du Canada</i>	19 788	-	-
Dépense des revenus conformément au paragraphe 29.1(1) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i>	2,803		
Autorisations totales	105 806	19 492	40 342

* N'inclut que les autorisations disponibles pour l'exercice et accordées par le Parlement à la fin du trimestre.

**Certains chiffres comparatifs ont été reclassés pour se conformer à la présentation de l'année en cours.

Rapport financier trimestriel

Pour le trimestre terminé le 30 septembre 2025

Dépenses ministérielles budgétaires par article courant (non vérifié)

(en milliers de dollars)	Exercice 2025-2026			Exercice 2024-2025		
	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2026	Dépensées durant le trimestre terminé le 30 septembre 2025	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2025***	Dépensées durant le trimestre terminé le 30 septembre 2024***	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre***
Dépenses						
Personnel	89 313	19 407	38 205	86 193	19 185	38 186
Transports et communications	940	108	250	828	141	237
Information	685	60	92	579	59	111
Services professionnels et spéciaux	8 319	1 835	2 969	7 896	1 106	2 157
Location	11 805	1 734	2 984	10 593	1 203	2 487
Services de réparation et d'entretien	290	54	72	309	25	30
Services publics, fournitures et approvisionnements	282	29	31	239	20	34
Acquisition de terrains, bâtiments et travaux	700	-	-	810	-	-
Acquisition de matériel et d'outillage	1 758	238	362	1 333	153	267
Autres subventions et paiements	(3 022)	(2 270)	(3 024)	(2 974)	(2 400)	(3 167)
Dépenses budgétaires totales	111 070	21 195	41 941	105 806	19 492	40 342

***Certains chiffres comparatifs ont été reclassés pour se conformer à la présentation de l'année en cours.